

Depuis le 30 octobre, Monsieur Emmanuel Pierrat, président démis de notre Pen Club, maintient sur la page Facebook, indûment présentée comme émanant du comité pour la paix du Pen international, un texte qui remet en cause la validité de sa révocation et de sa radiation du Pen Club français.

Insidieusement il instille l'erreur en tentant de faire croire que les décisions prises par le comité directeur et l'assemblée générale ne sont pas conformes aux statuts de l'association et au droit français applicable.

Pourtant les agissements de Monsieur Pierrat ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire conforme aux statuts et aux règles applicables. De surcroît celui-ci a refusé de débattre contradictoirement avec le comité directeur.

À la suite de la mise au jour d'agissements susceptibles de constituer un abus de confiance au préjudice du Pen Club, une plainte pénale a été déposée.

Monsieur Pierrat s'est en effet remboursé sans justificatifs des sommes importantes avec le chéquier de l'association, a engagé des dépenses d'indemnisation de stagiaires qui ont travaillé pour son cabinet et entrepris de les facturer indûment au Pen Club.

Outre ses exactions financières, Monsieur Pierrat a tenu des propos injurieux contre certains membres du comité directeur. Il a remis en cause **trois personnes successivement en charge des comptes** du Pen Club garants de la justesse et de la sincérité des comptes. Cette attitude ne peut que nous interroger et illustre ses buts : pourquoi une opposition systématique à un contrôle, pourtant statutaire et indispensable des actes financiers du président, si ce n'est pour masquer sa peu scrupuleuse désinvolture comptable ?

Rappelons que le 16 septembre 2020, Monsieur Emmanuel Pierrat a été démis de ses fonctions de président du Pen français par le comité directeur, eu égard à ses agissements incompatibles avec sa fonction de président et avec les valeurs de l'association. Cette décision était confirmée le 7 octobre 2020 par le comité directeur dont 15 des 16 membres présents ou représentés votaient en faveur de cette destitution, un seul s'abstenait.

À la suite de ce vote, le nouveau président Monsieur Antoine Spire était élu, conformément aux statuts.

Le 16 décembre 2020, Monsieur Emmanuel Pierrat refusait l'invitation de débattre démocratiquement lors de l'assemblée générale de l'association. Celle-ci, lassée d'être méprisée, validait sa radiation par près de 92% des voix exprimées.

Aujourd'hui la présidente du Pen Club international, Jennifer Clement, a reconnu Antoine Spire comme le président légitime et légalement élu du Pen Club français.

Pour demeurer coûte que coûte à la présidence du Comité des écrivains pour la paix au Pen International, Monsieur Emmanuel Pierrat a adhéré au Pen Club de Suisse romande ; la manœuvre a fait long feu et ne trompe que ceux qui veulent être trompés...C'est par usurpation de ce statut, auquel il ne peut pourtant plus prétendre, qu'il continue à mettre en cause les décisions légales du Pen Club français. Nous faisons confiance à la justice de notre pays pour donner toutes les suites qui s'imposent à notre plainte.

Antoine Spire - président du Pen Club français -
et le bureau du Pen Club français,